

ANNEX A

Representations concerning Homosexuality

A

3220 130

Sainte-Foy, le 31 juillet 1973.

Le très honorable Pierre Elliott Trudeau
Premier Ministre du Canada
Gouvernement du Canada
Ottawa, Ontario.

Monsieur le Premier Ministre,

A la suite de votre réponse faite à l'honorable Nielson, député du Yukon, aux sous-questions 4 a) et b) de la question numéro 1849 dont voici le texte: (Réponse)

4 a) et b) "L'homosexualité, la déviation sexuelle, l'instabilité émotive et les difficultés financières, soupçonnées ou alléguées, sont tous des facteurs qui entrent en ligne de compte lorsqu'il s'agit d'établir si les employés qui doivent avoir accès à des renseignements confidentiels ou secrets sont à l'abri de la force de persuasion, de la coercition et du chantage."*

Nous, homosexuels du Centre humanitaire d'aide et de libération, sommes dans l'obligation de dénoncer ce qui suit.

Il est bien évident que les homosexuels ont souvent été des cibles toutes trouvées pour les maîtres-chanteurs. Cela est dû au fait que l'homosexuel qui permet qu'on le fasse chanter craint de perdre son travail.

.../2

011032

A
2.

- 2 -

Il suffirait donc, pour couper l'herbe sous le pied des maîtres-chanteurs, que votre gouvernement annonce qu'il ne sera désormais plus tenu aucun compte de la vie privée des gens dans les promotions, à quelque niveau hiérarchique que ce soit de la fonction publique.

Votre réponse vient presque institutionnaliser le chantage, en confirmant une fois de plus une position répressive face aux homosexuels qui ont, eux aussi, comme une bonne majorité de canadiens, l'ambition de servir dignement la société.

Dans un second temps, votre attitude démontre une incohérence totale par rapport au Bill "Omnibus" que vous avez présenté en tant que ministre de la justice en 1967 et qui fut adopté par votre gouvernement en 1969. Par ce bill, le gouvernement a légalisé l'homosexualité au pays. Aujourd'hui, vous nous dites que l'homosexualité peut être un empêchement à la promotion dans la fonction publique. Autrement dit, vous dites nous accepter légalement mais vous nous enlevez le droit à la promotion professionnelle à laquelle tout individu a droit par sa compétence au travail et non par le fait que son penchant sexuel soit A ou B.

Souvenez-vous des César, des Michel-Ange, des Shakespeare, des Proust, des Laurence d'Arabie, des Oscar Wilde, des Gléck, des Baudelaire, Rimbaud et Cie, et j'en passe, dont bien des historiens ont prouvé l'homosexualité ou qui se sont déclarés eux-mêmes, qui ont fait d'excellentes figures et surtout d'excellents produits pour leur patrie et l'humanité toute entière.

.../3

A
3

- 3 -

De plus, afin de vous rappeler à la mémoire un chiffre que vous connaissez peut-être déjà, le désormais célèbre rapport Kinsey, publié en 1948, nous révèle que quatre pour-cent (4%) de la population des Etats-Unis ont des rapports sexuels homosexuels réguliers. Ce chiffre n'inclut pas les bisexuels ni les homosexuels temporaires. Ce pourcentage est facilement transposable aux canadiens qui, comme leurs voisins du sud, vivent dans un contexte Nord-Américain quasi identique. La population du Canada étant d'environ vingt millions, le calcul est facile (800,000).

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

Pierre Falardeau
F-163-

c.c. M. Warren Allmand
Le Devoir
La Presse
Le Soleil
Mainmise
Omnibus
Montréal-Matin
Journal de Montréal
Journal de Québec
La Presse Canadienne

Pierre FALARDEAU,
Président du CHAL Inc.
C.P. 596
Haute-Ville
Québec 4
GIR - 4R8

* Débats de la chambre des communes, Vol. 117, no 20, 1ère session, 29è législature, compte-rendu officiel le mercredi 11 juillet 1973.